



# LA LETTRE 20

## N°5 – DECEMBRE 2020

### ODG Corbières – Déclaration de revendication 2020 (RAPPEL)

Depuis le 10 décembre, votre déclaration de récolte a été automatiquement validée par les douanes.

Suite à ça, il est obligatoire de renvoyer votre **déclaration de revendication à l'ODG**.

➔ Afin de déclarer le volume de vin (rouge, blanc, rosé) que vous souhaitez positionner en appellation Corbières en phase avec votre affectation parcellaire de 2020.

**Quand :** **Avant le 1<sup>er</sup> février 2021.**

**Comment :** Document à télécharger sur <https://20decorbieres.com/fr/outils>, à remplir et à renvoyer à l'adresse [syndicat@aac-corbieres.com](mailto:syndicat@aac-corbieres.com) ou par courrier, accompagné d'une copie de votre déclaration de récolte validée (ou accompagné de votre SV11 pour les caves coopératives ; SV12 pour les négociants).

### ODG Corbières - Affectation Parcellaire 2021

Une nouvelle année va commencer et vous devez obligatoirement renvoyer votre **déclaration d'Affectation Parcellaire à l'ODG (« DPAP »)**.

➔ Elle permet de déclarer à l'ODG Corbières quelles sont les parcelles qui seront destinées à produire de l'AOC Corbières lors du prochain millésime (Vendanges 2021).

**Quand :** **Dès réception de votre DPAP et avant le 1<sup>er</sup> février 2021.**

**Comment :** En remplissant la DPAP format A3 qui vous a été envoyé par courrier fin novembre 2020 et en la renvoyant à l'ODG Corbières (Attention : seul ce format sera accepté).

### Concours Général Agricole 2021

Dans le contexte actuel que nous traversons, nous vous informons que le salon de l'Agriculture est annulé pour l'année 2021, néanmoins le Ministre de l'Agriculture tenait à maintenir le **Concours Général Agricole 2021**.

Les inscriptions pour présenter vos vins au **Concours Général Agricole** **démarre aujourd'hui** et ce **jusqu'au 22 janvier 2021**.

Pour vous inscrire rendez-vous sur le site : <https://www.concours-general-agricole.fr/> (règlement en PJ).

Les pré-sélections, se dérouleront de fin mars à mi-avril & la finale pour les vins du Languedoc-Roussillon aura lieu les 23 et 24 mai 2021 à Montpellier.

### Développement durable – Exemples d'actions sur 20decorbieres.com

Deux nouveaux articles viennent d'être rajoutés dans la rubrique développement durable de votre site internet, sous-rubrique « Le développement durable en action » :

- Le premier, sur **une solution de recyclage des housses plastiques** enveloppant les palettes de bouteilles mise en place au Château de Caraguilhes.
- Le deuxième, sur **la pratique de la taille « douce »** au clos de l'Anhel.

Pour compléter l'article sur la taille douce, vous pouvez consulter la fiche d'information technique ci-jointe.

☞ Rendez-vous sur [www.20decorbieres.com](http://www.20decorbieres.com)

## Développement durable – Programmes d'aide

Dans le cadre du plan de relance, deux appels à projets ont été publiés :

- La mise en œuvre d'un programme [d'aide aux investissements en exploitations pour la réduction des intrants](#). L'enveloppe allouée est de 135 millions d'euros. Le taux d'aide est fixé à 20%, 30%, 40% du coût, selon le matériel éligible listé en annexe.
- La mise en œuvre d'un programme [d'aide aux investissements en exploitations pour la protection contre les aléas climatiques](#) (gel, grêle, sécheresse, vent, cyclone, ouragan, tornade...). L'enveloppe allouée est de 70 millions d'euros. Le taux de l'aide est fixé à 30% du cout du matériel éligible listé en annexe.

Le demandeur ne peut déposer qu'une seule demande d'aide pouvant comprendre plusieurs matériels. Pour ces deux programmes, le montant minimal des dépenses présentées dans la demande est fixé à 2 000 euros, le plafond est à 40 000 euros HT, sauf exception.

**La téléprocédure ouvrira le 4 janvier**. Les dispositifs sont ouverts jusqu'au **31/12/22** pour le dépôt des demandes d'aide. Les demandes sont traitées dans l'ordre d'arrivée et dans la limite de leurs enveloppes respectives.

## Développement durable – Plantation de haies

La DRAAF met en place **un dispositif d'aide à la plantation de haies** avec **80% de subvention**. Nous vous donnerons plus de détails sur ce dispositif d'ici **fin janvier 2021**.

## Joyeuses fêtes !

**Le syndicat de l'AOC Corbières vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année** et vous remercie pour toute l'énergie que vous déployez afin de continuer à faire vivre notre appellation Corbières.

Pour information, les bureaux du syndicat seront fermés du **vendredi 25 décembre 2020 au vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2021 inclus**.